

## DIMANCHE 20 JUIN ET DIMANCHE 27 JUIN ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h et se situeront aux endroits habituels, pour les deux élections.

Le protocole sanitaire renforcé sera mis en place et applicable.

## Pensez à vous munir de :

- Votre pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- Votre carte d'électeur (idéalement)
- Un stylo noir
- Un masque